

AVIS

En conformité des articles 13 et 15 de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes

**Le Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive
est convoqué pour une séance ordinaire le**

**mardi 22 juin 2021, à 18h30,
à la salle communale de Collonge
(école élémentaire de Collonge - 110 route d'Hermance)**

ORDRE DU JOUR

1. Communications du bureau du Conseil municipal

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mai 2021

3. Rapports des commissions

- Culture et loisirs du 10 mai 2021 ;
- Environnement et développement durable du 11 mai 2021 ;
- Scolaire du 17 mai 2021 ;
- Sociale du 18 mai 2021 ;
- Routes et infrastructures du 26 mai 2021 ;
- ad hoc COVID-19 Economie et associations du 31 mai 2021 ;
- Finances du 7 juin 2021 ;
- Bâtiments et logements du 15 juin 2021 ;
- Sociale du 17 juin 2021.

4. Projets de délibération

D21-11 Proposition relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2021 d'un montant total de 615'900 F, destinés à divers travaux d'entretien, honoraires, achats et subventions ;

D21-12 Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 130'000 F, destiné au remplacement des caisses et des bornes/barrières d'entrée/sortie du parking des Rayes, sis au chemin des Rayes 8, sur la parcelle N°5598 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive ;

D21-13 Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 463'000 F, destiné à l'acquisition d'un camion type MIELI, d'un tracteur-tondeuse type ISEKI et d'un véhicule utilitaire de type NISSAN e-NV200 pour le service de la voirie.

5. **Projet de résolution**
Néant.
6. **Projet de motion**
Néant.
7. **Questions au Conseil administratif**
8. **Communications des membres du Conseil municipal**
9. **Communications du Conseil administratif**
10. **Naturalisations à huis-clos**

Paola DI ROMANO TORRES LEON
Présidente du Conseil municipal

Cette séance sera ouverte au public. Toutefois, afin de respecter les dispositions sanitaires en vigueur, seules 5 personnes pourront être accueillies. Les personnes qui souhaiteraient assister à cette séance doivent s'annoncer au préalable auprès de la mairie par mail : info@collonge-bellerive.ch.

Le port du masque et la désinfection des mains sont obligatoires dès l'entrée dans le bâtiment.

Collonge, le 11 juin 2021